

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 20 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : AMOROS Martine, AUBERT Sophie, BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, MIR Jean-François, LEROUX Denis, TAHIRI Naziha, VANELLE Jacques, VASSEUR Jacques.

Absents : BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAU Matthieu.

Procurations : Néant.

Date de la convocation : 13 mai 2016

Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h.

### **1-Approbation du compte-rendu séance du 31 mars 2016.**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant la rédaction du procès-verbal.

Pas de remarque.

Voté à l'unanimité.

### **2-Approbation ordre du jour.**

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour, et informe qu'il y aura en questions diverses le rajout de 2 points:

- Une délibération concernant le changement de locataire de l'appartement de la Mairie, la locataire actuelle ayant prévenu de son départ dans le délai de 1 mois.
- Une délibération concernant la création d'un petit marché d'approvisionnement pour tout commerce.

Madame le Maire indique que ces informations ont été reçues avant-hier. Elle informe qu'elle évoquera un point concernant la baisse de la dotation et la situation d'incivilité sur la Place du village chez Mme Quer.

Voté à l'unanimité.

### **3-DM n° 1 Virement de crédit.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédit suivants concernant le restaurant, et annonce l'ouverture prochaine. Elle dit que l'inauguration sera prévue aux environs de fin juin 2016.

#### ***DECISION MODIFICATIVE N° 1 VIREMENT DE CREDITS***

*Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants.*

<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Diminution Sur crédits ouverts</i></b>	<b><i>Augmentation de crédits</i></b>
<b><i>D 2183 Matériel de bureau et informatique</i></b>	<b><i>800.00</i></b>	
<b><i>D 21318 programme 125 (Restaurant type bistrot de pays)</i></b>		<b><i>800.00</i></b>

*Le Conseil Municipal à l'unanimité  
APPROUVE les virements de crédits ci-dessus.*

**4-Convention PUP Monsieur BACO.**

Madame le Maire expose la situation de Monsieur BACO concernant ses parcelles situées aux Escalères. Il a 2 lots et souhaite faire construire, mais un problème de viabilisation se pose pour accéder à ses parcelles, le seul moyen d'y accéder, serait la prise en charge par la commune sous forme d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

Madame le Maire rappelle que l'affaire de M. BACO est en procès depuis longtemps. Elle ajoute que M. BACO a déposé récemment un certificat d'urbanisme en cours d'instruction.

**5-DM n° 2 ouverture de crédits.**

**Retrait de la délibération pas ordre du jour.**

**6-Convention PUP Eco-gites.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet Eco-Gites de l'Association Alter et Go sur les terrains situés sur l'ancien centre équestre. Elle dit que ces parcelles ne bénéficient pas des équipements publics nécessaires, et qu'il y a lieu de mettre en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) qui est un mode de financement des équipements publics, par les constructeurs ou aménageurs. Il s'agit d'un nouveau moyen pour la commune de mettre à la charge des personnes privées le coût des équipements publics nécessaires à la viabilisation des terrains de leur projet d'aménagement. La compétence de signature d'un PUP appartient au maire de la commune.

Madame le Maire informe que les services de la Régie, DDTM, RTM ont été consultés. Elle précise que la commune participera à hauteur 173 307.00 € HT soit 207 968.40 € TTC pour l'extension et raccordement au réseau public d'assainissement et ERDF depuis les parcelles concernées qui pourra bénéficier à d'autres propriétaires riverains. L'Association ALTER ET GO s'engage à verser à la commune 85 % du montant des travaux soit 147 310.95 € HT – 176 773.14 € TTC, et rappelle que ces travaux ne seront réalisés qu'après acceptation du permis de construire et vente des terrains communaux.

***SIGNATURE D'UNE CONVENTION PUP (Projet urbain Partenarial) ECO-GITES***

***Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le projet urbain partenarial PUP (article L332-11-3 du code de l'urbanisme) est un mode de financement des équipements publics, par les constructeurs ou aménageurs.***

***Il s'agit donc du nouveau moyen pour la commune de mettre à la charge des personnes privées le coût des équipements publics nécessaires à la viabilisation des terrains de leur projet d'aménagement.***

***La compétence de signature d'un PUP appartient au maire de la commune (article R332-25-1 du code de l'urbanisme).***

***Suite au projet de l'association ALTER ET GO sur les terrains situés en zone 2NA du Pos section A 528, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 595, 597, 545, 40 qui ne bénéficient pas des équipements publics nécessaires, la convention PUP portera donc sur l'extension du raccordement au réseau public d'assainissement et ERDF.***

***Madame le Maire précise que la commune participera à hauteur 173 307.00 € HT soit 207 968.40 € TTC pour l'extension et raccordement au réseau public d'assainissement et***

*ERDF depuis les parcelles concernées qui pourra bénéficier à d'autres propriétaires riverains.*

*L'Association ALTER ET GO s'engage à verser à la commune 85 % du montant des travaux soit 147 310.95 € HT – 176 773.14 € TTC*

*Madame le Maire rappelle que ces travaux ne seront réalisés qu'après acceptation du permis de construire et vente des terrains communaux.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
AUTORISE madame le Maire à signer la convention de PUP présentée,  
AUTORISE Madame le Maire à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet,  
DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à  
l'accomplissement des présentes.*

#### **7-Bail location Monsieur MIGUEL.**

Madame le Maire donne lecture du projet de bail à intervenir entre Monsieur Miguel et la commune. Elle rappelle que Monsieur Miguel est le futur repreneur de la boulangerie, qu'il a repris le bail cédé par la SARL ANGLAX, il a versé la somme de 5 000 Euros pour le droit au bail.

Madame le Maire rappelle la création du restaurant type bistrot de pays, et informe qu'une subvention a été attribuée pour ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, propose de fixer le loyer mensuel de 1 000 Euros, et donne délégation à Madame le Maire pour la signature du bail en l'étude de Maître JANER, Notaire à Prades.

#### **RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL MONSIEUR MIGUEL**

*Madame le Maire donne lecture du projet de bail à intervenir entre Monsieur MIGUEL et la commune.*

*Monsieur MIGUEL reprend le bail cédé par la SARL ANGLAX qui viendra à expiration le 31 août 2017.*

*Madame le Maire rappelle la délibération 108/2015 modifiant la destination des lieux loués et la délibération 039/2016 fixant le loyer à 1 000.00 euros mensuel.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE le projet de bail présenté par Madame le Maire qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2016.*

*FIXE le loyer mensuel à la somme de 1 000.00 Euros.*

*DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la signature du bail en l'étude de Maître JANER, Notaire à Prades.*

### **8-Désignation référent « sentiers de randonnées »**

Madame le Maire informe que la Commission Environnement de la Communauté de Communes Conflent Canigò a validé la nécessité de désigner un référent « sentiers de randonnée » dans chaque commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur François JARQUE qui connaît le terrain.

Voté à l'unanimité.

### ***DESIGNATION REFERENT « SENTIERS DE RANDONNEE »***

*Madame le Maire informe que la commission Environnement de la communauté de communes Conflent canigò dans sa séance du 21 mars 2016 a validé la nécessité de désigner un référent « sentiers de randonnée » dans chaque commune afin d'assurer une «veille technique ».*

*Une fiche assortie d'un plan lui sera transmise afin qu'il puisse consigner ses observations le plus précisément possible.*

*Madame le Maire propose de désigner Monsieur François JARQUE.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité*

*DESIGNE Monsieur François JARQUE référent « sentiers et randonnées »*

### **9-Modification délibération n° 037/2016 « acquisitions foncières »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 037/2016 concernant l'acquisition des terrains de Monsieur Paul DORANDEU, et informe que les terrains sont situés en zone 6NA et non en zone NC comme indiqué sur la délibération.

Elle dit que la mention zone NC contenue dans la délibération N° 037/2016 est donc modifiée par la mention zone 6NA.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Madame le Maire rappelle que ces parcelles ont été déclarée zone inondable par la DDTM, et le sont toujours, car elles longent la Coume.

### ***MODIFICATION DELIBERATION N° 037/2016 « ACQUISITIONS FONCIERES »***

*Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 037/2016 concernant l'acquisition des terrains de Monsieur Paul DORANDEU.*

*Elle informe que les terrains sont situés en zone 6NA et non en zone NC comme indiqué sur la délibération.*

*Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité*

*DECIDE de modifier la délibération n° 037/2016.*

*La mention zone NC contenue dans la délibération N° 037/2016 est donc modifiée par la mention zone 6NA.*

*Les autres termes de la délibération restent inchangés.*

### **10 - Travaux de sécurité RN 116.**

Madame le Maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur Jean CASTEX Maire de Prades et Conseiller Départemental relatant des informations sur la RN 116. Elle indique qu'au vu de ces informations aucun crédit de travaux n'est inscrit pour la mise à 2x2 voies entre Ille et Prades.

Une enveloppe exceptionnelle a été annoncée mais insuffisante pour les travaux de sécurité évoqués.

Madame le Maire informe et demande que de nouvelles décisions puissent être prises par les services préfectoraux afin que les travaux de sécurité dans la traversée de Marquixanes puissent être mis en place dans les plus brefs délais.

<b>TRAVAUX DE SECURITE RN 116</b>
-----------------------------------

*Madame le Maire donne lecture du courrier en date du 15 avril 2016 transmis par Monsieur Jean CASTEX Maire de Prades et Conseiller Départemental relatant des informations sur la RN 116.*

*Madame la Maire indique qu'au vu de ces informations aucun crédit de travaux n'est inscrit pour la mise à 2x2 voies entre Ille et Prades.*

*Une enveloppe exceptionnelle a été annoncée mais insuffisante pour les travaux de sécurité évoqués.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

*DEMANDE que de nouvelles décisions puissent être prises par les services préfectoraux afin que les travaux de sécurité dans la traversée de Marquixanes puissent être mis en place dans les plus brefs délais.*

### **11 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur**

#### **« Aménagement Rue Notre Dame »**

Madame le Maire présente le projet concernant l'aménagement de la rue Notre dame dans le centre ancien du village.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 16 850.00 € HT soit 20 220.00 € TTC suivant devis établis par RCO bureau d'études VRD.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Monsieur Robert OLIVE.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE  
L'INTERIEUR « Aménagement rue Notre dame »**

*Madame le Maire présente le projet concernant l'aménagement de la rue Notre dame dans le centre ancien du village.*

*Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 16 850.00 € HT soit 20 220.00 € TTC suivant devis établis par RCO bureau d'études VRD.*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Monsieur Robert OLIVE.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*DECIDE la réalisation de l'aménagement de la rue Notre dame dans le centre ancien du village d'un montant total de 16 850.00 € HT soit 20 220.00 € TTC.*

*SOLLICITE l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Monsieur Robert OLIVE pour aider la commune à financer cette opération.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.*

**12 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur  
« Création d'un abri containers »**

*Madame le Maire présente le projet concernant la création d'un abri containers dans le centre ancien du village.*

*Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 127.00 € HT soit 5 944.40 € TTC suivant devis établis par l'entreprise Thierry BORDANOVA.*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET.*

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE  
L'INTERIEUR « création d'un abri containers »**

*Madame le Maire présente le projet concernant la création d'un abri containers dans le centre ancien du village.*

*Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 127.00 € HT soit 5 944.40 € TTC suivant devis établis par l'entreprise Thierry BORDANOVA.*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*DECIDE la réalisation du projet concernant la création d'un abri containers dans le centre ancien du village d'un montant total de 5 127.00 € HT soit 5 944.40 € TTC.*

*SOLLICITE l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Monsieur François CALVET pour aider la commune à financer cette opération.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.*

### **13 - Questions diverses.**

#### **Bail de location appartement de la Mairie :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité à rénover 3 appartements, qu'ils sont actuellement loués, ce qui apportent un plus dans les recettes de la commune. Elle expose au Conseil Municipal que la locataire de l'appartement de la mairie sis 2 rue des écoles quitte l'appartement et a donné son préavis au 15 juin 2016.

Madame le Maire présente le nouveau projet de bail de location à intervenir entre la commune et le nouveau locataire Monsieur MARIOTTA Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de louer l'appartement de la mairie sis au 2 rue des écoles, de fixer le loyer mensuel à la somme de 390.00 Euros.

<b><i>BAIL DE LOCATION APPARTEMENT MAIRIE</i></b>
---

*Madame le Maire expose au conseil municipal que la locataire de l'appartement de la mairie sis 2 rue des écoles quitte l'appartement et a donné son préavis au 15 juin 2016. Madame le Maire présente le nouveau projet de bail de location à intervenir entre la commune et le nouveau locataire Monsieur MARIOTTA Jean-Pierre.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :*

*LOUER l'appartement de la mairie sis au 2 rue des écoles*

*APPROUVE le projet de bail présenté par Madame le Maire*

*DIT que le bail est consenti pour une durée de trois ans à compter du 15 juillet 2016, FIXE le loyer mensuel à la somme de 390.00 Euros. Ce loyer sera révisé au terme de chaque année du bail selon l'indice de variation publié par l'INSEE.*

*FIXE la caution à 390.00 Euros*

*DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la conclusion de cette affaire et la signature du bail de location.*

#### **Création d'un marché d'approvisionnement pour tout commerce :**

Madame le Maire expose à l'assemblée la création d'un marché d'approvisionnement pour tout commerce sur le parking de la salle des fêtes, le samedi matin de 7h à 13h, de fixer un prix de 3 Euros pour l'emplacement.

Elle indique qu'une réunion a eu lieu en présence de M. DAGAND Président du Syndicat de Commerçants des Marchés de France Pays Catalan qui est favorable au projet.

Monsieur Mir dit qu'il y aura divers commerçants : fruits et légumes, fromages, couture, poulets...

## **CREATION MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT POUR TOUT COMMERCE**

*Vu la loi des 2 et 17 mars 1971 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,  
Vu l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la consultation et l'avis favorable en date du 19 mai 2016 des organisations  
professionnelles intéressées,*

*Considérant la volonté de redynamiser le village et de favoriser le développement local du  
commerce de proximité,  
Considérant que les équipements mis en place devront respecter les règles d'hygiène  
exigées pour la vente de produits alimentaires. Des points d'eau et bornes d'alimentation  
électrique seront installés sur place,  
Considérant que les règles d'accueil des commerçants, d'attribution des emplacements  
ainsi que la police des lieux seront fixées par un règlement pris ultérieurement.  
Considérant les règles qui seront édictées respecteront la réglementation dans le domaine  
des foires et marchés.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
AUTORISE la création d'un marché d'approvisionnement pour tout commerce sur le  
parking de la salle des fêtes,  
DECIDE que marché aura lieu le samedi matin 7h à 13 h.  
FIXE le prix de l'emplacement à 3 euros pour la matinée.  
INDIQUE qu'un règlement sera mis en place  
CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du  
marché d'approvisionnement.*

### **Baisse dotation :**

Madame le Maire informe au sujet de la baisse de la dotation notamment de la DGF, de plus il y a une perte d'environ 8000 € concernant les taxes d'habitation, compte tenu de la baisse de la valeur locative de référence pour les foyers exonérés.

### **École à pédagogie active et coopérative où se pratique la pédagogie Montessori :**

Madame le Maire informe qu'il y a eu une réunion publique concernant le projet d'école à pédagogie active en présence de Mme ERDAL Nadège Directrice de cette nouvelle école, et Mme DRAGUÉ Céline.

Le déroulement de cette réunion a été très enrichissant, un bel échange avec la population, et une motivation concernant cette école.

Cette école à pédagogie active sera une école privée, et accueillera des enfants surdoués ou avec une intelligence différente.